

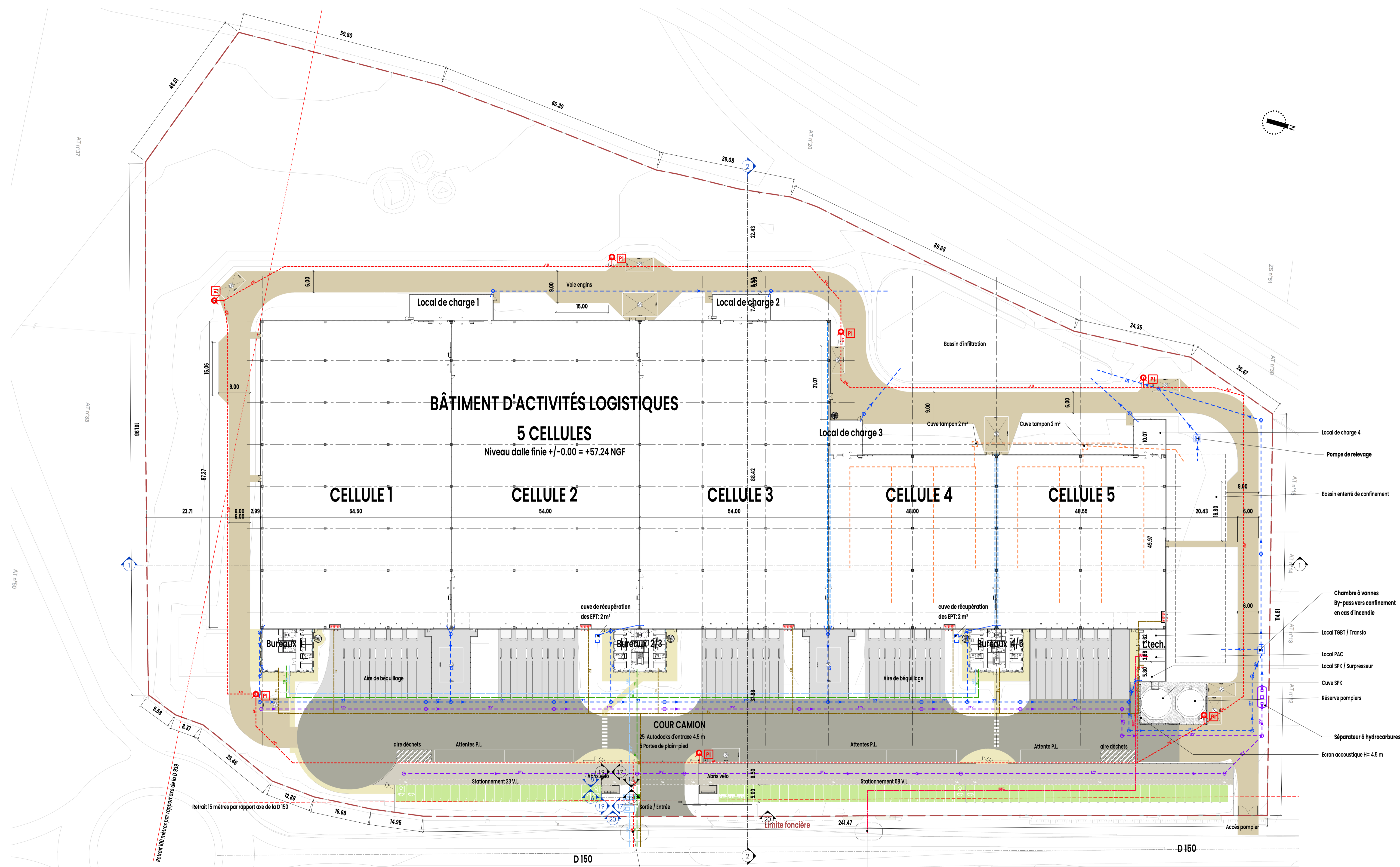
- LEGENDE DES RESEAUX**
- Réseau eaux pluviales toiture - EPT
 - Réseau eaux pluviales voirie - EPV
 - Réseau eaux usées - EU
 - Réseau et fourreaux télécoms - TEL
 - Réseau défense incendie et sprinkler - AI
 - Réseau alimentation eau potable - AEP
 - Réseau eaux d'extinction produit inflammable
 - Réseau électrique haute tension - HT
 - Réseau électrique basse tension - BT
 - Réseau courant faible - CF
 - colonnes sèches - rampe d'aspersion

Aire de mise en station des moyens aériens (SDIS)
 Dimensions 7m x 10m
 Pente maximum 10%
 (Stationnement interdit)
 Force de portance (320kN - 120kN/essieu)

- LEGENDE DES COMPOSANTS DES RESEAUX**
- PI Poteau incendie
 - SH Séparateur à hydrocarbures
 - PR Pompe de relevage
 - DC Disjoncteur
 - DR Différents types de regards
 - GR Regard de comptage
 - FT Fourreau télécom
 - VB Vanne barrage motorisée asservie, détection fuite et incendie

Aire de stationnement des engins (SDIS)
 Dimensions 4m x 8m
 Pente comprise entre 2% et 7%
 (Stationnement interdit)
 Force de portance (320kN - 120kN/essieu)

- LEGENDE DES REVETEMENTS**
- Trottoir (béton désactivé)
 - Voie engins (bicouche gravillonnée)
 - Force de portance (320kN - 120kN/essieu)
 - Voirie légère (enrobé)
 - Voirie légère perméable
 - Voirie lourde (enrobé)
 - Aire de béciquillage (béton balayé)
 - Bande gravillonnée



- Points de livraisons et alimentations diverses:
- 1 - Raccordement au réseau d'eaux usées.
- Regard disposé en limite de propriété.
 - 2 - Raccordement au réseau d'alimentation électrique.
- Transformateur privé installé dans le bâtiment.
 - 3 - Raccordement au réseau d'alimentation en eau potable.
- Chambre de comptage enterrée.
- 1 raccordement pour l'alimentation en eau potable.
- 1 raccordement pour l'alimentation des cuves sprinkler et défense incendie.
 - 4 - Raccordement au réseau télécom.

Propriété Intellectuelle.
 L'article L111 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte...
Responsabilité de l'architecte.
 La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage a confiée à son architecte.
Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
 Les documents plans et pièces écrites déposés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) le sont dans ce seul cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte pour utilisation quel qu'en soit fait pour quelque autre usage.
Dossier d'appel d'offres et marchés de travaux.
 Les documents plans et pièces écrites déposés dans le cadre de dossier d'appel d'offres ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maître d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
 L'appointement à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché et l'information le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes constatations éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueur et autorisations délivrées.



DEMANDE D'AUTORISATION PERMIS DE CONSTRUIRE
PLAN DE PRINCIPE DES VRD

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT LOGISTIQUE
 Route de Nior, 17400 SAINT JEAN D'ANGELY

MAITRE D'OUVRAGE :	M MGV BROSSARD 87, Bd. Hausmann, 75008 PARIS
AMO :	IREO 14, rue La Fayette 75009 PARIS
BET ICPE :	AIRELLES ENVIRONNEMENT 3 rue André Chénier 37000 TOURS
BET PAYSAGES :	B27 PAYSAGE 165b rue de Vaugirard, 75015 PARIS
BET RE2020 :	B27-BIGS 165b rue de Vaugirard, 75015 PARIS
BET GESTIONS EAUX :	KALTEAU 12 rue Louis Néel Synergie Park, 59260 LEZENNES